

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 13

Qui ont pris part à la
délibération : 16

Date de la
convocation :
14/10/2021

Date d'affichage :
14/10/2021

L'an deux mil Vingt et un et le dix neuf octobre à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

M. DOS SANTOS Jacques – M. POMMERY Steeve - Mme DIOGO Angélique – Adjoint
Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN
Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne — Mme LEBEGUE Anne-Sophie – Mme BROCARD
Marie-Laure - M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia –

Absents excusés :

Mme MONTAMBAULT Sylvie donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,

M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,

M. BARBIER François donnant pouvoir à Mme COUTON STEPHAN Jocelyne,

Absents :

M. POMMERY Terry

M. BEZ Jean-Marc

Mme TETEREL Marine

Absent en cours de séance :

Sans objet

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud

Délibération n°2021/10/09 Rétrocession de concessions funéraires

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que par acte en date du 10 mars 1965, M. LEONETTI Damien a acquis, dans le cimetière communal, une concession perpétuelle section C663, moyennant le prix de 100 francs.

Par courrier en date du 19 mai 2021, Mme CLAUZIER Ginette (épouse de M. LEONETTI) en demande la rétrocession à la Commune, ne résidant pas à Saâcy-sur-Marne et ne souhaitant pas y être inhumée.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que par acte en date du 3 avril 1998, M. AUBARD Daniel a acquis, dans le cimetière communal, une concession trentenaire section F47, moyennant le prix de 835 francs.

Par courrier en date du 2 août 2021, Mme PEZET Christiane (soeur de M. AUBARD) en demande la rétrocession à la Commune, ne résidant pas à Saâcy-sur-Marne et ne souhaitant pas y être inhumée.

Vu la délibération n°2021/09/03 du 30 septembre 2021 portant répartition des produits des concessions funéraires,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE que la rétrocession de concession ne fera l'objet d'aucun remboursement au profit du demandeur (que ce soit la part communale ou la part CCAS), quelque soit la durée d'utilisation de la concession.

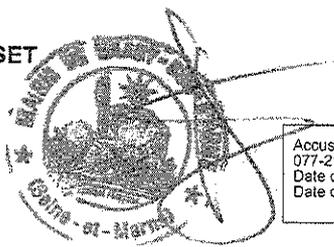
ACCEPTTE la rétrocession de la concession n°C663.

ACCEPTTE la rétrocession de la concession n°F47.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 26/10/2021.

Publication du :
26/10/2021

Le Maire,
KATY VEYSSET



Accusé de réception en préfecture
077-217703974-20211019-2021-10-09-DE
Date de télétransmission : 26/10/2021
Date de réception préfecture : 26/10/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 13

Qui ont pris part à la
délibération : 16

Date de la
convocation :
14/10/2021

Date d'affichage :
14/10/2021

L'an deux mil Vingt et un et le dix neuf octobre à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

M. DOS SANTOS Jacques – M. POMMERY Steeve - Mme DIOGO Angélique – Adjoint

Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne — Mme LEBEGUE Anne-Sophie – Mme BROCARD Marie-Laure - M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia –

Absents excusés :

Mme MONTAMBAULT Sylvie donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,

M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,

M. BARBIER François donnant pouvoir à Mme COUTON STEPHAN Jocelyne,

Absents :

M. POMMERY Terry

M. BEZ Jean-Marc

Mme TETEREL Marine

Absent en cours de séance :

Sans objet

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud

Délibération n°2021/10/08

Recrutement de vacataires pour des travaux divers

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires. Pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- ✓ recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- ✓ recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la commune,
- ✓ rémunération attachée à l'acte/la tâche.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer les missions suivantes :

- ✓ petits travaux de rénovation de bâtiments (intérieurs et extérieurs)
- ✓ petits travaux d'aménagements extérieurs (paysagers...)

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

ARTICLE 1 : d'autoriser Madame le Maire à recruter un vacataire pour effectuer les missions suivantes, à savoir :

- ✓ petits travaux de rénovation de bâtiments (intérieurs et extérieurs)
- ✓ petits travaux d'aménagements extérieurs (paysagers...)

La personne recrutée ne travaillera qu'en cas de besoin et sur demande expresse de Madame le Maire.

ARTICLE 2 : de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire compris entre le montant du SMIC (actuellement 10,48€ brut l'heure) et 15€ brut de l'heure, en fonction des qualifications et compétences de la personne recrutée.

ARTICLE 3 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;

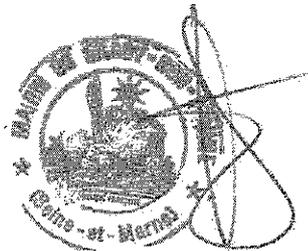
Accusé de réception en préfecture
077-217703974-20211019-2021-10-08-DE
Date de télétransmission : 26/10/2021
Date de réception préfecture : 26/10/2021

ARTICLE 4 : de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAACY-SUR-MARNE le 26/10/2021.

Publication du :
26/10/2021

Le Maire,
KATY VEYSSET



Accusé de réception en préfecture
077-217703974-20211019-2021-10-08-DE
Date de télétransmission : 26/10/2021
Date de réception préfecture : 26/10/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 13

Qui ont pris part à la
délibération : 16

Date de la
convocation :
14/10/2021

Date d'affichage :
14/10/2021

L'an deux mil Vingt et un et le dix neuf octobre à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

M. DOS SANTOS Jacques – M. POMMERY Steeve - Mme DIOGO Angélique – Adjoints

Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN

Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne — Mme LEBEGUE Anne-Sophie – Mme BROCARD

Marie-Laure - M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia –

Absents excusés :

Mme MONTAMBAULT Sylvie donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,

M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,

M. BARBIER François donnant pouvoir à Mme COUTON STEPHAN Jocelyne,

Absents :

M. POMMERY Terry

M. BEZ Jean-Marc

Mme TETEREL Marine

Absent en cours de séance :

Sans objet

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud

Délibération n°2021/10/06 Election des membres de la commission « Espace de Vie Sociale » EVS

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2021/07/02 du 26 juillet 2021, le Conseil Municipal a approuvé la création d'une commission municipale « Espace de Vie Sociale » et a fixé sa composition comme suit :

- ✓ Madame le Maire, présidente,
- ✓ 4 élus municipaux,
- ✓ 4 personnes qualifiées extérieures (représentants le domaine de l'enfance, les seniors, les familles et les adolescents de 12/18ans).

Considérant l'ouverture prochaine de l'EVS, il convient de désigner les membres de cette commission qui sera chargée du suivi régulier des actions de la structure :

- ✓ Réflexion sur l'organisation,
- ✓ Proposition d'amélioration des services,
- ✓ Recherche de synergies avec la municipalité,
- ✓ Contrôle des actions entreprises,

Cette commission se réunira au moins 1 fois par trimestre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021/07/02 portant création d'une commission municipale « Espace de Vie Sociale »,

Vu le Règlement intérieur relatif au fonctionnement du Conseil Municipal,

Vu le projet de création d'un « Espace de Vie Social » au 17 rue Chef de Ville,

Considérant que les conseillers municipaux suivants se portent candidat : Jacques DOS SANTOS, Angélique DIOGO, Eric HAZE, Dorys ESCULIER, Dominique DELACOURT, Jocelyne COUTON-STEPHAN.

Considérant qu'il convient de désigner par scrutin secret, les membres de cette commission.

Accusé de réception en préfecture 077-217703974-20211019-2021-10-06-DE Date de télétransmission : 26/10/2021 Date de réception préfecture : 26/10/2021

Au poste de commissaire à l'EVS :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 16
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de suffrages blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 16

Les conseillers municipaux suivant sont désignés membre élu de la commission « EVS » : Eric HAZE, Jacques DOS SANTOS, Jocelyne COUTON-STEPHAN, Angélique DIOGO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

PROCLAME l'élection des membres élus suivants au sein de la Commission « EVS » : Eric HAZE, Jacques DOS SANTOS, Jocelyne COUTON-STEPHAN, Angélique DIOGO

PRECISE que les membres extérieurs qualifiés seront désignés par la commission « EVS », compte tenu des domaines de compétence définis précédemment, à savoir : l'enfance, les seniors, les familles et les adolescents de 12/18ans.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAACY-SUR-MARNE le 26/10/2021.

Publication du :
26/10/2021

Le Maire,
KATY VEYSSET



Accusé de réception en préfecture
077-217703974-20211019-2021-10-06-DE
Date de télétransmission : 26/10/2021
Date de réception préfecture : 26/10/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAACY-SUR-MARNE

Nombre de membres en exercice : 19

L'an deux mil Vingt et un et le dix neuf octobre à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire.**

Nombre de membres présents : 13

Qui ont pris part à la délibération : 16

Date de la convocation : 14/10/2021

Date d'affichage : 14/10/2021

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

M. DOS SANTOS Jacques – M. POMMERY Steeve - Mme DIOGO Angélique – Adjoint
Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne — Mme LEBEGUE Anne-Sophie – Mme BROCARD Marie-Laure - M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia –

Absents excusés :

Mme MONTAMBAULT Sylvie donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,
M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,
M. BARBIER François donnant pouvoir à Mme COUTON STEPHAN Jocelyne,

Absents :

M. POMMERY Terry
M. BEZ Jean-Marc
Mme TETEREL Marine

Absent en cours de séance :

Sans objet

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud

Délibération n°2021/10/05

**Demande de subvention DETR pour l'année 2022
pour le réaménagement de la rue des Montgrisards**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du réaménagement de la rue des Montgrisards, il convient d'effectuer les travaux suivants :

- o La rénovation qualitative de la chaussée,
- o Le réaménagement des places de stationnement,
- o La mise en accessibilité PMR (personne à mobilité réduite),
- o Le verdissement, fleurissement et l'embellissement général de la rue.
- o L'enfouissement des réseaux secs (réseau électrique, d'éclairage et de télécommunication) et la rénovation des points lumineux par le SDESM :
- o Le remplacement de la canalisation d'eau potable sur cette route par le Syndicat d'eau potable (S2E77).
- o La rénovation du réseau d'eau pluvial.

Ces travaux ont été chiffrés par le maître d'œuvre de la manière suivante :

Coût global de l'opération (€ HT)			
		marché public	
		HT	TTC
Voirie	Commune	est. PRO	
			355 376,53 € 426 451,84 €
réseau communications électroniques	SDESM	convention	90 156,67 € 108 188,00 €
Total coût des travaux			445 533,20 € 534 639,84 €
Acquisition du foncier			0,00 € 0,00 €

Accusé de réception en préfecture
077-217703974-20211019-2021-10-05-DE
Date de télétransmission : 26/10/2021
Date de réception préfecture : 26/10/2021

publicité et démat procédure MP	estimé	1 000,00 €	1 200,00 €
Maîtrise d'œuvre (5,69% HT des travaux de voirie)	réel	20 220,92 €	24 265,11 €
Coordinateur SPS (1% HT des travaux voirie)	estimé	3 553,77 €	4 264,52 €

Total des prestations et autres coûts liés à l'opération 24 774,69 € 29 729,63 €

COÛT TOTAL DE L'OPERATION en € HT 470 307,89 € 564 369,47 €

Les modalités de financement de ce projet sont les suivantes :

Plan de financement de l'opération

DEPENSES :
coût global de l'opération : 470 307,89 €

RECETTES :	assiette max	taux maximum	montant HT
DETR 2022	470 307,89 €	80,00%	376 246,31 €
reste à charge de la commune :		20,00%	94 061,58 €

COÛT DE L'OPERATION POUR LA COMMUNE en € HT 94 061,58 €

Reste à la charge de la commune sur emprunt ou sur budget général : 94 061,58 € HT

Vu le montant et la nature de ces travaux,

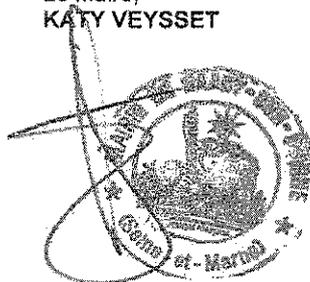
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le projet d'investissement ci-dessus,
- ✓ Sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2022,
- ✓ Arrête les modalités de financement ci-dessus,
- ✓ Décide de donner à Madame le Maire toutes délégations utiles pour solliciter les subventions de l'Etat,
- ✓ Décide de donner à Madame le Maire l'autorisation de réaliser ces travaux,
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer toute convention et autres documents pour formaliser l'exécution de ces travaux.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÛCY-SUR-MARNE le 26/10/2021.

Publication du :
26/10/2021

Le Maire,
KATY VEYSSET



Accusé de réception en préfecture
077-217703974-20211019-2021-10-05-DE
Date de télétransmission : 26/10/2021
Date de réception préfecture : 26/10/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 13

Qui ont pris part à la
délibération : 16

Date de la
convocation :
14/10/2021

Date d'affichage :
14/10/2021

L'an deux mil Vingt et un et le dix neuf octobre à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire.**

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

M. DOS SANTOS Jacques – M. POMMERY Steeve - Mme DIOGO Angélique – Adjoint
Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN
Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne — Mme LEBEGUE Anne-Sophie – Mme BROCARD
Marie-Laure - M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia –

Absents excusés :

Mme MONTAMBAULT Sylvie donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,
M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,
M. BARBIER François donnant pouvoir à Mme COUTON STEPHAN Jocelyne,

Absents :

M. POMMERY Terry
M. BEZ Jean-Marc
Mme TETEREL Marine

Absent en cours de séance :

Sans objet

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud

Délibération n°2021/10/04

Demande d'agrément pour l'accueil de jeunes en service civique

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (*association*) ou une personne morale de droit public (*collectivités locales, établissement public ou services de l'état*) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Les jeunes, bénéficiaires ou appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA, ou titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5^{ème} échelon ou au-delà bénéficient d'une majoration d'indemnité de 107,66 euros par mois.

L'indemnité de Service Civique est entièrement cumulable avec l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et l'Aide au Logement.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts soit par des prestations en nature (accès subventionné à un établissement de restauration collective), soit par le versement d'une indemnité complémentaire fixée par mois à 7,43 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique prévu par le décret du 23 décembre 1982 (soit 107,58€ au 1^{er} octobre 2021).

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Vu la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

Accusé de réception en préfecture
077-217703974-20211019-2021-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2021
Date de réception préfecture : 26/10/2021

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

Article 1 : de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la commune.

Article 2 : d'autoriser le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

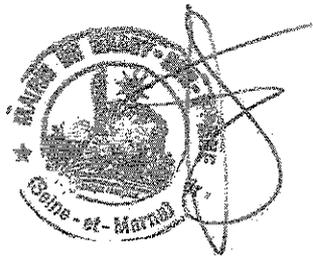
Article 3 : d'autoriser le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

Article 4 : d'autoriser le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire correspondant à 7,43 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 26/10/2021.

Publication du :
26/10/2021

Le Maire,
KATY VEYSSET



Accusé de réception en préfecture
077-217703974-20211019-2021-10-04-DE
Date de télétransmission : 26/10/2021
Date de réception préfecture : 26/10/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 13

Qui ont pris part à la
délibération : 16

Date de la
convocation :
14/10/2021

Date d'affichage :
14/10/2021

L'an deux mil Vingt et un et le dix neuf octobre à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

M. DOS SANTOS Jacques – M. POMMERY Steeve - Mme DIOGO Angélique – Adjoint
Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN
Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme LEBEGUE Anne-Sophie – Mme BROCARD
Marie-Laure - M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia –

Absents excusés :

Mme MONTAMBAULT Sylvie donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,

M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,

M. BARBIER François donnant pouvoir à Mme COUTON STEPHAN Jocelyne,

Absents :

M. POMMERY Terry

M. BEZ Jean-Marc

Mme TETEREL Marine

Absent en cours de séance :

Sans objet

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud

Délibération n°2021/10/03

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CACPB

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles de l'article L. 5211-5, ainsi que celles des articles L. 5214-1 et suivants de ce code ;

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relatives au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/n°116 du 25 octobre 2019 portant création de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et de la communauté de communes du Pays Créçois

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie,

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 7 septembre 2021,

Vu le IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts qui dispose que le rapport de la CLETC « est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission »,

Madame le Maire précise que ce rapport évalue les charges transférées liées :

1/ Au reversement des subventions versées à la commune de Crécy la Chapelle :

La Communauté de Communes du Pays Créçois versait à certaines associations des subventions agissant sur la commune de Crécy la Chapelle. Il a été décidé que désormais ce serait la commune qui verserait ces subventions.

2/ A la rétrocession de la compétence transport suite à la dissolution du STAC

Suite à la dissolution du Syndicat de Transport (STAC), c'est désormais la CACPB qui assume le paiement des charges liées au transport.

3/ Au reversement de la part départementale suite à la réforme de la taxe d'habitation

Accusé de réception en préfecture
077-217703974-20211019-2021-10-03-DE
Date de télétransmission : 26/10/2021
Date de réception préfecture : 26/10/2021

La CLETC, réunie en date du 7 septembre 2021, a donc procédé à l'évaluation de la charge correspondante selon le rapport annexé à la présente délibération. Madame le Maire propose d'approuver ledit rapport.

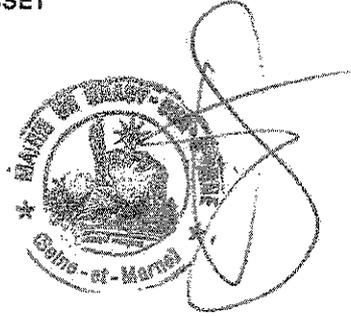
Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le présent rapport de la CLETC de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie du 7 septembre 2021

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAACY-SUR-MARNE le 26/10/2021.

Publication du :
26/10/2021

Le Maire,
KATY VEYSSET



Accusé de réception en préfecture
077-217703974-20211019-2021-10-03-DE
Date de télétransmission : 26/10/2021
Date de réception préfecture : 26/10/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 13

Qui ont pris part à la
délibération : 16

Date de la
convocation :
14/10/2021

Date d'affichage :
14/10/2021

L'an deux mil Vingt et un et le dix neuf octobre à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

M. DOS SANTOS Jacques – M. POMMERY Steeve - Mme DIOGO Angélique – Adjoints

Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN

Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme LEBEGUE Anne-Sophie – Mme BROCARD

Marie-Laure - M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia –

Absents excusés :

Mme MONTAMBAULT Sylvie donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,

M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,

M. BARBIER François donnant pouvoir à Mme COUTON STEPHAN Jocelyne,

Absents :

M. POMMERY Terry

M. BEZ Jean-Marc

Mme TETEREL Marine

Absent en cours de séance :

Sans objet

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud

Délibération n°2021/10/01

Achat de l'immeuble situé au 17 cour Devaux

Mme VEYSSET informe le Conseil Municipal de la vente de l'immeuble situé au 17 Cour Devaux, parcelles cadastrées section H n°1651 et 1943. Ce bien est constitué de 3 garages qui donnent sur la cour arrière du 44 rue de la couture.

Mme VEYSSET rappelle que cet immeuble est implanté pour partie sur la cour commune dite « Cour Devaux », sans avoir réuni, à l'époque, l'autorisation des copropriétaires de la cour.

Madame VEYSSET indique l'opportunité que peut représenter cette acquisition :

- ✓ Bénéficier d'un bâtiment de stockage pour nos besoins.
- ✓ Préserver une possible sortie de la cour du 44 rue de la couture vers la cour DEVAUX,
- ✓ Garder un champ des possibles intacts pour exécuter pleinement l'OAP (orientation d'aménagement et de programmation) que prévoit la révision actuelle du PLU.

Considérant l'emplacement de l'immeuble susmentionné au cœur du centre ville,
Considérant le champ des possibles qu'ouvrirait l'acquisition de cet immeuble,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE un avis favorable à l'acquisition de l'immeuble situé au 17 Cour Devaux (parcelle H1651 et 1943), pour un montant de 20 000€ et charge Madame le Maire de signer l'acte de vente et tout document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 26/10/2021.

Publication du :
26/10/2021

Le Maire,
KATY VEYSSET



Accusé de réception en préfecture
077-217703974-20211019-2021-10-01-DE
Date de télétransmission : 26/10/2021
Date de réception préfecture : 26/10/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 13

Qui ont pris part à la
délibération : 16

Date de la
convocation :
14/10/2021

Date d'affichage :
14/10/2021

L'an deux mil Vingt et un et le dix neuf octobre à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire.**

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

M. DOS SANTOS Jacques – M. POMMERY Steeve - Mme DIOGO Angélique – Adjoints
Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN
Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme LEBEGUE Anne-Sophie – Mme BROCARD
Marie-Laure - M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia –

Absents excusés :

Mme MONTAMBAULT Sylvie donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,
M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,
M. BARBIER François donnant pouvoir à Mme COUTON STEPHAN Jocelyne,

Absents :

M. POMMERY Terry
M. BEZ Jean-Marc
Mme TETEREL Marine

Absent en cours de séance :

Sans objet

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques.

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud

Délibération n°2021/10/02 **Convention de bénévolat**

Madame le Maire rappelle que dans le cadre des missions et activités relevant de ses compétences, il est envisagé de faire appel à des bénévoles pour assurer le bon fonctionnement des services et notamment (liste non exhaustive) :

- ✓ Pour préparer et encadrer des événements festifs,
- ✓ Pour effectuer des travaux particuliers,
- ✓ Pour assister nos services dans ses tâches courantes...

Madame le Maire rappelle que l'établissement d'une convention est nécessaire dans le cadre du recours au bénévolat.

Il est donc proposé au Conseil de se prononcer sur la question et d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Considérant la nécessité d'avoir recours au bénévolat dans les conditions susmentionnées ;

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Madame le Maire à signer le projet de convention de bénévolat avec les volontaires et la charge de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 26/10/2021.

Publication du :
26/10/2021

Le Maire,
KATY VEYSSET



Accusé de réception en préfecture
077-217703974-20211019-2021-10-02-DE
Date de télétransmission : 26/10/2021
Date de réception préfecture : 26/10/2021